

# Déradicalisation : confusion bruxelloise

■ L'association d'Ismaël Saïdi refuse à son tour l'offre du ministre-Président Rudi Vervoort.

**L**a polémique est derrière moi", glissait un Rudi Vervoort optimiste à la sortie de ses vœux à la presse mardi. Le ministre-Président bruxellois ignorait visiblement que quelques heures plus tard, les "casserolés" d'Ismaël Saïdi seraient trainées à grand fracas sur le pavé bruxellois. Le soir même, sur son site Internet, la RTBF dévoilait la condamnation – en appel – de l'auteur de la pièce "Djihad" par la justice marocaine.

Celui à qui le gouvernement bruxellois avait promis un subside de 275 000 euros dans le cadre de sa politique de déradicalisation écopait, en 2014, de quatre mois de prison avec sursis pour émission de chèques sans provision. Embarrassant. Ismaël Saïdi, qui avait refusé de commenter l'information auprès de la RTBF, a choisi "Le Soir" pour se défendre, précisant que ces chèques (émis pour un montant de près de 34 000 euros) lui avaient été dérobés par celui-là même qui l'avait attaqué en justice. Géo-

graphiquement éloigné des débats judiciaires marocains, Ismaël Saïdi précise avoir insuffisamment surveillé ce litige. L'argent dû a été provisionné, ajoute-t-il.

## Mise au point

Un peu plus tôt dans la journée, Rudi Vervoort annonçait que malgré le retrait d'Ismaël Saïdi du programme de déradicalisation de la Région bruxelloise, le subside à l'ASBL AviScène, animée par l'artiste, était maintenu. En bref, que le projet, consistant en la réalisation de capsules vidéo, continuait sans Saïd mais avec son association. Mercredi, cette dernière mettait les choses au point : "Reclarifions les choses : Ismaël Saïdi, président de l'ASBL AviScène, a refusé la subvention de 275 000€ pour les raisons qu'il a rappelées sur sa propre page Facebook, disait Michaël Privot, associé au projet. Il va de soi que cela implique que l'ASBL AviScène refuse la subvention également, contrairement à ce qui est affirmé. Celles et ceux qui connaissent Ismaël Saïdi savent que c'est un homme de parole et d'engagement et que quand il dit non, c'est non."

Bref, la confusion règne. Le cabinet Vervoort n'a pas répondu à nos demandes d'interview.

**M. Co.**